

Commission Régionale d'Arbitrage Midi-Pyrénées
AVIS DE COURSE TYPE DERIVEURS 2005-2008

Nom de l'épreuve : Cata Yole, SL inter séries Voile Légère Midi-Pyrénées 2006-2007

Date : 14 Octobre 2007

Lieu : Plan d'eau de l'ASPTT à 31 CARBONNE

Autorité Organisatrice : Ligue 24 et Club de voile de L'ASPTT Toulouse à Carbonne

1 REGLES

1.1 La régate sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- les règles du Challenge inter série Légers Midi-Pyrénées 2006-2007

1.4 Sécurité et équipement : définis par les règles de chaque classe pour la navigation sur plan d'eau intérieur

1.5 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique (adresse du document sur le site internet de la FFVoile :
http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf)

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des classes Voile Légère figurant sur la table N VL : Dériveurs, Quillard de Sport, Catamarans, Optimist et PAV

En raison du manque d'équipements, la classe Mini JI n'est pas admise : son épreuve est déplacée au Plan d'eau du Dicosa à 81 Saix (près Castres) et l'organisation est confiée au Club VHVM à sa discrétion et suivant sa disponibilité

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur place le jour de la régate à partir de **9 heures le 14 / 10 /07**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs

- la fiche de sur-classement dûment complétée
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 DROITS A PAYER

L'inscription est gratuite.

5 PROGRAMME

- 5.3** 5 courses maxi sont programmées le Dimanche 14/10/2007
5.4 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 11h.
Pas de signal d'avertissement après 16h

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

6.1 Prescription FFVoile :

Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.

- 6.2** L'Avis de Course, les instructions de course et les annexes seront affichées dès l'ouverture des inscriptions.

7 PARCOURS

Les parcours sont de type construit.

8 CLASSEMENT

- 8.1** Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

- 8.2** Le nombre de courses devant être validées pour valider la régate est de : 2.

- 8.3** (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, **est de 2 ou inférieur**
(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score **est de : 3 ou supérieur**.

9 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio ni recevoir de communications radio pendant qu'il est en course. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

13 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

22-1 Une ou plusieurs courses d'entraînement seront organisées par le club à Carbonne le Samedi 13 octobre à partir de 15 Heures

Elles seront suivies d'un repas sur place organisé par le club

Les courses et le repas du Samedi sont ouverts à tous les coureurs

Pour retenir le repas, veuillez contacter par téléphone ou e mail , **Mercredi 10**

Octobre au plus tard, (et pour toutes informations complémentaire),

-Pierre DELAYEN 06 75 84 09 39

-Yann RIALLAND 06 84 06 70 84 rialyann@numericable.fr

-Jean -Paul SOULA 05 61 27 99 83 jean-paul.soula@wanadoo.fr